

Lutte contre l'ambroisie : **Chacun est concerné, chacun peut agir !**

Une plante nuisible à la santé

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante envahissante et allergisante, très présente en Rhône Alpes. Son pollen agressif est responsable de manifestations allergiques en août et septembre, **entraînant conjonctivite, rhinite et asthme ; elle est devenue un réel problème de santé publique !**

Sachez la reconnaître

C'est une plante pionnière qui peut s'adapter à presque tous les milieux et tous types de sol. C'est ainsi qu'on la trouve dans des milieux aussi variés que cultures, jardins, surfaces fraîchement ensemencées, chantiers, bords de route, lits de rivière, décombres, friches urbaines, etc.

Elle commence à germer dès le mois d'avril. Elle croit rapidement si elle a de la lumière et pas de concurrence et peut atteindre plus d'un mètre de haut. Sa tige est verte, dressée et couverte de poils blancs. Ses feuilles sont très découpées et d'un vert vif uniforme sur les 2 faces. Ses fleurs apparaissent en juillet-août, regroupées en épis vert-jaune, au sommet des rameaux : elles portent le pollen. La formation des graines se fait principalement en octobre et ensuite la plante meure.



la tige



la feuille



la fleur

La responsabilité de chacun

Chacun est responsable sur les terrains qu'il occupe ou qu'il gère :

- les collectivités publiques sur les terrains publics
- les propriétaires privés sur leurs parcelles
- les lotisseurs ou les entreprises sur les chantiers
- les agriculteurs sur les terrains agricoles

L'arrêté Préfectoral n°2000-1572 du 07 mars 2000 (modifié et complété le 17 mars 2009 par l'arrêté n° 2009-02370) prescrit la destruction obligatoire de l'ambroisie dans le département de l'Isère. Ces opérations doivent avoir lieu avant le début de la pollinisation.

mai-juin : germination

juillet : croissance

août-septembre : floraison, pollinisation (plusieurs millions de grains de pollen par jour)

octobre-novembre : ressemis (les graines survivent plusieurs années dans le sol)

Combattre l'ambroisie

Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de la plante, **les plants**

d'ambrosie doivent être systématiquement détruits, en priorité avant la floraison, c'est à dire au plus tard, 1ère dizaine d'août.

- Sur les **terrains non agricoles** et sur de petites surfaces, l'arrachage sera privilégié (le port des gants est recommandé). Sur de grandes surfaces, la meilleure technique de lutte est la végétalisation des sols car la fermeture du milieu limite son développement. Si un couvert est déjà existant alors il faut faucher ou broyer.

- Sur les **terrains agricoles**, différentes techniques de lutte existent. Une plaquette récapitulant ces techniques de lutte en milieu agricole est disponible auprès de la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

Donner l'alerte

En 2014, l'ARS, la Région Rhône-Alpes, Air Rhône-Alpes et le RNSA ont lancé la plateforme interactive "signalement ambrosie" qui permet à chaque Rhônalpin de devenir acteur de la lutte contre cette plante invasive.

La plateforme est accessible à l'adresse suivante : www.signalement-ambrosie.fr

Il a été également lancé la mise en place d'un réseau de référents communaux. En effet, un référent ambrosie par commune a été identifié ; il vient en appui au Maire et a, notamment, pour rôle, de repérer la présence de plants d'ambrosie et de suivre son élimination effective par les propriétaires de parcelles infestées. Ce réseau de référents existe pour le territoire de la communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné.

Tout savoir sur l'ambrosie (la plante, les allergies, la lutte, la réglementation...) : site de l'observatoire de l'ambrosie www.ambrosie.info